



refus d'entrée dans un magasin

Par **duhem**, le **20/04/2009** à **11:05**

Est-ce que le fait d'apposer un écriteau à l'entrée d'un magasin d'alimentation mentionnant "nous prions notre aimable clientèle de laisser vos sacs et caddies à l'entrée du magasin, merci de votre compréhension" autorise juridiquement le gérant à refuser l'entrée dans le magasin à toute personne qui souhaite rentrer avec son caddie ?